

NOM et Prénom de l'élève

Classe

DOSSIER INFIRMERIE

Nouveaux élèves

A retourner au lycée en même temps que le dossier d'admission

DOCUMENTS A INSERER DANS LE PRESENT DOSSIER

(après l'avoir complété)

- La fiche d'urgence (fournie par le lycée, complétée par vous)

A fournir par tous les élèves

- **Photocopie du carnet de santé concernant toutes les vaccinations** : DTP – ROR (rougeole-oreillons-rubéole) et éventuellement la vaccination contre l'Hépatite B.
La vaccination contre l'Hépatite B est obligatoire pour les élèves des filières CAPA Services aux personnes et vente en espace rural et Bac pro Services aux personnes et aux territoires, ces élèves devant effectuer un ou plusieurs stages dans des structures pouvant les exposer à des risques de contamination.
- **Demande de dossier médical (annexe fournie par l'établissement)**

A fournir dans certains cas

- Photocopie du dernier bilan orthophonique (voir fiche de santé - B2)
 - Photocopie de la notification d'aménagement d'épreuves pour les élèves qui ont passé le Diplôme national du Brevet ou un autre examen et ont bénéficié d'un aménagement d'épreuves. (voir fiche de santé - E1 ou E2)
 - Duplicata d'ordonnance (voir fiche de santé - A3)
 - Protocole d'urgence actualisé avec les traitements correspondants (voir fiche de santé - A5)
- Dans la mesure du possible (selon durée de validité de l'ordonnance) ces **documents** seront insérés dans cette chemise. Dans tous les cas le lycée devra les avoir au plus tard le jour de la rentrée.
Les **médicaments** prescrits seront remis à l'infirmière (ou au CPE) le jour de la rentrée.

Dispositifs existants pour les jeunes qui ont une maladie, un handicap ou des difficultés particulières durables en raison de trouble dans les apprentissages

Nom du dispositif	Pour qui ?	Que permet-il ?	Qui le demande ? Démarche
PAI : Projet d'accueil individualisé	Enfants et adolescents atteints de troubles de la santé (maladie chronique (par ex asthme, allergie, intolérance alimentaire...))	Il permet à l'élève de bénéficier au sein de l'établissement de traitements médicaux et/ou de régime spécifiques	La famille (le responsable de l'établissement scolaire peut aussi le proposer), après avoir déposé le dossier infirmerie. Il doit être élaboré à chaque entrée dans une école, un collège ou un lycée, pour la durée de la scolarité dans le même établissement. Il peut être révisé à tout moment. Il peut être arrêté. Il faudra fournir à l'infirmière du lycée un protocole d'urgence actualisé avec les traitements correspondants.
PAP : Plan d'accompagnement personnalisé	Pour les élèves qui présentent des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dysorthographe, dyspraxie, troubles de l'attention...)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la scolarisation - Des adaptations pédagogiques, un aménagement des évaluations. 	Les représentants légaux si l'élève est mineur, l'élève s'il est majeur, le conseil de classe ou le professeur principal. (après avoir déposé le dossier infirmerie) Le constat des troubles doit être fait par le médecin scolaire ou le médecin traitant. L'examen réalisé peut être complété par un bilan psychologique ou paramédical. Pour les élèves admis en 3^{ème} qui ont bénéficié d'un PAP dans le collège d'origine, c'est ce document qui devra être complété. Il sera demandé par le lycée au collège. Il n'y a pas lieu de compléter un nouveau formulaire. Pour les élèves admis en CAP1 ou 2^{nde}, il est nécessaire de remplir un nouveau dossier pour le lycée. Le demander.
PPS : Projet personnel de scolarisation. Ce dispositif relève de la M.D.P.H.	Pour les élèves pour qui la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) a notifié une compensation en conséquence d'un handicap	Il précise : <ul style="list-style-type: none"> - L'orientation scolaire - L'aménagement de la scolarisation - Les adaptations pédagogiques, l'aménagement des évaluations - Les mesures d'accompagnement - L'attribution de matériel pédagogique adapté. 	La famille saisit la MDPH afin de faire part de ses demandes relatives au parcours de formation de son enfant. L'enseignant référent handicap (ERH) assure le suivi de la mise en œuvre. Il est l'interlocuteur privilégié des parents. Il assure le lien avec l'équipe pédagogique du lycée.
PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative	Pour les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement	Il organise l'accompagnement pédagogique différencié de l'élève tout au long du cycle afin de lui permettre de surmonter les difficultés rencontrées et de progresser dans ses apprentissages. Il a une durée de quelques semaines.	Il est mis en place à l'initiative de l'équipe pédagogique de l'établissement.
Aménagement d'épreuves	Pour les élèves qui bénéficient d'un PAP ou PAI ou PPS	Un aménagement des conditions de passage des épreuves d'examen (Contrôles en cours de formation (CCF) et épreuves de fin de formation).	La famille (après avoir déposé le dossier infirmerie) Pour les élèves qui rentrent en 3^{ème}, la demande est normalement faite au collège en classe de 4 ^{ème} . Pour les élèves qui rentrent en 2^{nde} pro ou CAP, la demande est faite à partir de la rentrée au lycée. Prendre rendez-vous avec l'infirmière dès la rentrée pour obtenir le dossier à remplir ou si vous avez besoin de conseil ou d'aide pour remplir ce dossier.

*Cette fiche est confidentielle. Elle peut être remise sous pli cacheté si vous le souhaitez.
Ces données seront conservées 2 ans après le départ de l'apprenant et seront traitées par le personnel de santé de l'établissement et les médecins*

Nom et prénom du jeune : né(e) le **Classe :**

A1 - Votre enfant est-il atteint d'une des maladies suivantes ?

- Affection respiratoire, cardiaque ou rénale non oui
- Asthme : non oui - Diabète : non oui - Epilepsie : non oui - Hémophilie : non oui
- Maladie de Crohn : non oui - Autre maladie, si oui, préciser

A-t-il des allergies ?

- Allergies médicamenteuses non oui Alimentaires non oui
- Autres allergies non oui si oui, lesquelles (facultatif) ?

A2 - Votre enfant a-t-il subi des interventions chirurgicales ? oui non

Si oui, laquelle et à quelle date ?

A3 - Votre enfant prend-il un traitement médical régulièrement ? oui non

Si oui, lequel ?

Les traitements devront être impérativement remis à l'infirmière à la rentrée avec un **duplicata de l'ordonnance** s'il n'a pu être fourni avant.
(Apporter un pilulier pour la semaine)

A4 - Votre enfant a-t-il bénéficié dans l'établissement scolaire fréquenté l'an dernier d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?
oui non

A5 - Si oui, est-il nécessaire de le reconduire ? non oui → Dans ce cas, un nouveau formulaire remis par le lycée devra être rempli

Si oui, merci de nous donner **au plus tard le jour de la rentrée un protocole d'urgence actualisé** avec les traitements correspondants.

B1 - Votre enfant présente-t-il un des troubles suivants ?

- | | |
|---|--|
| Dyslexie : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | Dysorthographe : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |
| Dyscalculie : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | Dyspraxie : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |
| Déficiência visuelle : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | Déficiência auditive : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |
| Trouble du spectre de l'autisme (TSA) : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | Autre, précisez : |

B2 - Votre enfant a-t-il un suivi orthophonique ? oui non S'il n'en bénéficie plus, depuis quand est-il terminé ?

Votre enfant a-t-il un suivi ORL ? oui non S'il n'en bénéficie plus, depuis quand est-il terminé ?

Votre enfant a-t-il un suivi ophtalmologique ? oui non

Votre enfant a-t-il un suivi psychologique ? oui non En-a-t-il déjà eu un ? oui non

Votre enfant a-t-il un autre suivi particulier ? oui non

Si oui, préciser :

Votre enfant a-t-il un handicap ? oui non

Si oui, préciser :

Ce handicap a-t-il été reconnu par la MDPH ? oui non Aucune demande n'a été faite

Si oui, a-t-il bénéficié l'an dernier d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) oui non

A-t-il bénéficié de matériel pédagogique adapté ? oui non

Si vous avez répondu oui une ou plusieurs fois, merci de joindre la copie du dernier bilan orthophonique, les bilans médicaux ou paramédicaux récents (de moins de 3 ans).

C - Votre enfant a-t-il bénéficié d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) dans le précédent établissement scolaire ?
oui non

D - Votre enfant bénéficie-t-il d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ? oui non

TOURNEZ SVP →

E - AMENAGEMENTS

Si l'an dernier votre enfant a passé un examen (DNB, CAP, bac pro...) a-t-il/elle bénéficié d'aménagement(s) ? (E2)

non

oui → préciser tiers temps lecteur scripteur autre, préciser

et joindre la notification.

Si votre enfant est atteint d'une maladie, d'un handicap ou présente des difficultés d'apprentissage (telles que décrites ci-dessus) et qu'aucune demande n'a été engagée, veuillez prendre contact avec l'infirmière (au plus tard à la rentrée scolaire).

F - REMARQUES PARTICULIERES que vous souhaitez porter à la connaissance du personnel de santé

Fait à Le

Signature d'un représentant légal **ou** de l'élève majeur